

L'UNEF dépose une intervention volontaire dans le recours du Collectif des étudiant·e·s en BTS au Conseil d'Etat

Depuis plusieurs mois, l'UNEF, aux côtés des étudiant·e·s en BTS, demande à ce que leurs notes de contrôle continu figurant sur leur livret scolaire puissent servir à la validation du diplôme national de BTS et leur éviter le passage des épreuves en présentiel. Aujourd'hui, l'UNEF dépose une intervention volontaire dans le recours formé en référé par le Collectif des étudiant·e·s en BTS devant le Conseil d'Etat pour demander la suspension des épreuves de BTS.

Des inégalités accentuées pendant la crise sanitaire entre étudiant·e·s

Les étudiant·e·s passant leur examen de BTS cette année ont étudié dans des conditions extrêmement variables pendant deux ans. La crise sanitaire a impacté leurs deux années de formation. Cette année, dans les lycées, le nombre d'heures de cours en présentiel varient du néant à quasiment 100% en fonction des établissements. En CFA, les cours sont tenus à 100% à distance depuis des mois. Dans les écoles, on suit la jauge des 20% comme à l'université, ces taux étant, dans les faits, aléatoirement respectés d'un établissement à un autre.

Dans ces conditions, les étudiant·e·s en BTS devront passer des épreuves identiques avec une préparation inégalitaire. Le gouvernement a pourtant annoncé le maintien des épreuves en présentiel, à l'inverse de la promotion 2020 qui a été évalué en contrôle continu. Dans cette situation exceptionnelle et très inégalitaire, le contrôle continu aurait permis de réduire les inégalités et de prolonger l'année afin de s'assurer que tou·te·s les étudiant·e·s en BTS aient bien fini les programmes. Face à l'absence de réponse du gouvernement sur ce sujet malgré les multiples mobilisation et interpellation, l'UNEF appuie la demande des étudiant·e·s en BTS en demandant au Conseil d'Etat de prévenir cette rupture d'égalité en annulant les épreuves.

Des conditions d'examen dangereuses, injustes et génératrices de stress

L'UNEF dénonce des conditions d'évaluation des étudiant·e·s en BTS non seulement inégalitaires mais également dangereuses, injustes et génératrices de stress. En effet, les étudiant·e·s ne se présentant pas aux épreuves récoltent la note de 0 même si ces étudiant·e·s sont positif·ve·s au Covid ou cas contact. Sans la mobilisation des étudiant·e·s en BTS, ces étudiant·e·s auraient donc été obligé·e·s de redoubler.

Si Frédérique Vidal a finalement accepté de mettre en place une session de rattrapage, celle-ci est loin de répondre aux problématiques qui touchent les étudiant·e·s en BTS. Tout d'abord, cette deuxième session ne rend pas plus égalitaire la préparation de ces examens et son déroulement n'est toujours pas cadré. Ensuite, **les rattrapages garantissent une seconde chance à tou·te·s ceux·celles qui échouent : les étudiant·e·s positif·ve·s au Covid-19 ou cas contact doivent également pouvoir bénéficier de ce droit.** Enfin, cette session de rattrapage ne répond pas à la problématique sanitaire : après avoir passé deux ans à préparer leurs épreuves, tou·te·s les étudiant·e·s même positif·ve·s au

Covid ou cas contacts, viendront à la première session afin de tenter d'obtenir leur diplôme du premier coup. **A minima, une session de substitution, c'est-à-dire une session d'épreuves classiques et non pas de rattrapage mais sur une date différente, devrait être mise en place pour les étudiant·e-s empêché·e-s (positif·ve·s au Covid-19 ou cas contact).**

Des mesures inégalitaires dans les différentes formations d'Enseignement supérieur

Les examens n'ont pu se tenir en présentiel à l'université en avril et plusieurs d'entre elles les maintiennent à distance en mai pour éviter de rassembler les étudiant·e-s dans des conditions qui ne permettent pas le respect des gestes barrières - le seul protocole sanitaire pour les examens étant daté de novembre 2020. Dans le même sens, dans les universités, en cas d'examen en présentiel, une session de substitution est à présent obligatoire pour les cas positifs ou cas contacts, afin de limiter le risque de transmission du virus par des étudiant·e-s malades. **S'il y a encore de nombreux problèmes sur la tenue des examens dans les universités, le deux-poids-deux-mesures est ici incompréhensible.**

Face à des épreuves nationales organisées dans des conditions inégalitaires et injustes, l'UNEF fait ainsi le choix d'intervenir volontairement dans le référé au Conseil d'Etat en soutien des étudiant·e-s en BTS ! L'audience à ce sujet aura lieu le 28 avril au matin.

L'UNEF réitère ses revendications déjà formulées avec les étudiant·e-s en BTS :

- **L'utilisation du contrôle continu comme modalité validante du BTS pour cette année du fait de la crise sanitaire**
- **La tenue d'épreuves uniquement pour les étudiant·e-s qui n'ont pas de note de contrôle continu avec un protocole sanitaire strict**
- **Le cadrage de la session de rattrapage en cas d'échec et maintien de celle-ci en cas de passage au contrôle continu**
- **L'organisation systématique d'une session de substitution aux épreuves pour les étudiant·e-s malades en cas d'épreuve en présentiel**

Contact :

**Elisabeth AANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr**